

Orthophonie : des modalités d'admission une nouvelle fois modifiées

Alors que la première phase de formulation des vœux sur Parcoursup s'est achevée le 11 mars, les candidats ont pu remarquer que certains regroupements avaient fait le choix d'**annuler une nouvelle fois les entretiens individuels**.

En 2020, en raison du premier confinement, les entretiens individuels avaient été annulés dans tous les regroupements, ce qui avait bouleversé la phase d'admission alors qu'il s'agissait de la première année d'admission des candidats par la plateforme nationale Parcoursup.

Aujourd'hui, la crise sanitaire est encore présente mais les outils de communication à distance se sont plus que jamais développés au sein des établissements d'enseignement supérieur. C'est pour cela que depuis le début de l'année universitaire, la **FNEO** n'a cessé de prôner auprès des différents acteurs de l'enseignement supérieur l'organisation d'entretiens individuels pour la phase d'admission 2021, qu'ils soient en présentiel ou en distanciel.

Malheureusement, aujourd'hui, certains regroupements de centres de formation universitaire en orthophonie (CFUO) ont décidé de se désolidariser des autres et ne souhaitent organiser la **sélection des candidats que sur l'examen de dossier**.

La **FNEO** déplore cette décision prise très tardivement et venant exacerber le stress des candidats qui ont vu les modalités d'admission sur Parcoursup changer au fil des jours.

Cette décision n'est pas en accord avec les attendus demandés pour l'exercice de l'orthophonie. En effet, l'orthophoniste étant un professionnel de la communication, du langage, il semble primordial d'évaluer les capacités communicationnelles et relationnelles des candidats, futurs orthophonistes et professionnels du soin. Par ailleurs, la **FNEO** souligne que la suppression des entretiens individuels engendre des **inégalités non négligeables**. D'une part, cette décision met en danger l'égalité de sélection des candidats alors que l'entrée de l'orthophonie sur Parcoursup visait l'uniformisation des modalités d'admission dans les CFUO. D'autre part, l'absence d'entretiens individuels dans certains regroupements vient accentuer les inégalités liées aux frais de dossier demandés aux candidats, déjà sujets à questionnement, qui restent les mêmes (80 euros) que l'oral soit maintenu ou non.

La **FNEO** tient à rappeler qu'elle reste disponible pour répondre aux questions des candidats et qu'elle continuera d'œuvrer pour leurs droits.

Elle insiste sur le fait que cette situation exceptionnelle ne doit pas se pérenniser. Ainsi, dès que la situation sanitaire le permettra, il est important que les entretiens individuels soient remis en place dans le processus d'admission des candidats en orthophonie.

CONTACTS

Anna PRUAL
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Sophie HEULLE
Vice-Présidente en charge de
l'Enseignement Supérieur
es.fneo@gmail.com
06.60.43.94.41